District de Maine et Loire de Football

Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

PROCES VERBAL N° 6 – SAISON 2023/2024

Réunion du :	**12/03/2024**
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU (Visio), Alcides DA COSTA, Jack GASTINEAU
Excusé :	Albert COIFFARD

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départemental d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club Gj St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.

M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

1. Règlements et amendes

ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1. *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*
Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.

2. Approbation du PV

Le PV n° 5 du 05 mars 2024 est approuvé.

3. Contrôle des feuilles de matchs

➲ Période du 04 au 10 mars 2024

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 7, Jeunes à 11 G et F, Futsal et Coupe Amitié Loisirs.

- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.

- Feuilles de matchs non parvenues du 26 février au 03 mars.

☞ Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations sont indiquées dans l'annexe en page 3.

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

Catégories U13 G/F et U15F :

Le contrôle de la présence d'un Commissaire au terrain (responsable plateau) au titre de **prévention** sur les rencontres U13 G et F et U15 F du samedi 09/03/2024 a été effectué le mardi 12/03/2024 ainsi que l'obligation d'être majeur.
Cette vérification n'entrainera pas de sanction financière pour **cette saison 2023-2024**.

Le tableau pour information récapitulant les clubs en infraction dans ces catégories est indiqué dans l'annexe en page 3.

Rappel : Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.

Rappel : Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.

4. Divers

✉ Mail de Valanjou AS : le Président a répondu.

✉ Mail de Vernantes Vernoil ASR : le Président a répondu.

Prochaine réunion :
Mardi 19 mars à 10 h (présentiel)

Le Président	Le Secrétaire de séance
CHOUTEAU Jean-Jacques	GASTINEAU Jack

Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2023/2024

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
09-mars-24	Bécon Villem St Augus 1	Chatelais Nyoiseau 1	27700573	U17 D2	B	Bécon Villem St Augustin 1	50 €
09-mars-24	Noyant Est Anjou 1	Saumur Bayard 1	27699721	U15 D2	Ph 3 GC	Noyant Est Anjou 1	50 €
09-mars-24	E/ Vernantes Est Anjou 1	Beaufort en vallée 1	27700034	U15 D3	Ph 3 GB	E/ Vernantes Est Anjou 1	50 €
09-mars-24	GJ Mazé Bauné Val B 2	Gjf Cornéandarbrain 3	27700243	U15 D3	Ph 3 GI	GJ Mazé Bauné Val B 2	50 €
09-mars-24	Angers Sca 1	Ent Montr Evre Orée 1	27760412	U18 F	Chal Anjou	Angers Sca 1	50 €
09-mars-24	Ent Lfa Gj Mesnil 1	Le Fuillet Chaussaire	28029765	U17	Chal Anjou	Ent Lfa Gj Mesnil 1	50 €
10-mars-24	Est Anjou 1	St Barthélémy Foot 1	26213229	Seniors D 2	A	Est Anjou 1	50 €
10-mars-24	Durtal A 2	Les Rairies AS 1	26489377	Seniors D 4	B	Durtal A 2	50 €
10-mars-24	Vernoil Vernantes 2	Vivy Neuillé 90 2	26215068	Seniors D 4	C	Vernoil Vernantes 2	50 €
10-mars-24	Ste Gemmes s/L 2	Bourgneuf Ste Christine 2	26215332	Seniors D 4	E	Ste Gemmes s/L 2	50 €
10-mars-24	Bouzillé Marilais 1	St Laurent Mesnil 2	26215462	Seniors D 4	F	Bouzillé Marilais 1	50 €
10-mars-24	La Romagne Roussay 2	Le Puy St Bonnet AS 2	26215593	Seniors D 4	G	La Romagne Roussay 2	50 €
10-mars-24	Christophe Seguinière 4	Le May Be Léger 4	27125074	Seniors D 5	A	Christophe Seguinière 4	50 €
10-mars-24	Ambillou ASVR 3	Le Puy Vaudelnay 3	27125488	Seniors D 5	D	Ambillou ASVR 3	50 €
10-mars-24	Mazé US 2	Bauné Valbaugeois 2	27125619	Seniors D 5	F	Mazé US 2	50 €
10-mars-24	Le Plessis Grammoire	Angers NDC 5	27126037	Seniors D 5	H	Le Plessis Grammoire	50 €
10-mars-24	Les Hauts Anjou FC 36	Montreuil JB f 37	27648104	Vét D 4	A	Les Hauts Anjou FC 36	50 €
10-mars-24	Les Ponts de Cé AS 36	Angers Doutre SC 36	26225503	Vét D 3	Unique	Les Ponts de Cé AS 36	50 €

Commissaire au terrain mineur

SAISON 2023/2024

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
10-mars-24	Cholet Rc 2	Le Puy Vaudelnay 1	26214013	Seniors M D2	D	Cholet Rc 2	100 €
10-mars-24	Bécon Vill St August 2	Avrillé 2	26334109	Seniors M D4	A	Bécon Vill St August 2	100 €
10-mars-24	Champteuusé Anj Bac 2	Angers Doutre 2	27125936	Seniors M D5	G	Champteussé Anj Bac 2	100 €